

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2015)  
**Heft:** 2106

**Artikel:** Suisse - UE : la planche de salut du Conseil fédéral : un éditorial du site de l'Association suisse de politique étrangère  
**Autor:** Haller, Gret  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017439>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Suisse – UE: la planche de salut du Conseil fédéral

Un éditorial du site de l'Association suisse de politique étrangère

Invitée: Gret Haller - 18 décembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28669>

Le Conseil fédéral a trouvé une planche de salut pour les relations de la Suisse avec l'Union européenne: l'[article 14, alinéa 2](#), de l'Accord de libre circulation.

L'article 14 de l'Accord de libre circulation autorise les parties à prendre «*des mesures appropriées*» lorsque l'immigration provoque des «*difficultés sérieuses d'ordre économique ou social*». Sur la base de cette disposition, le Conseil fédéral envisage l'utilisation d'une clause de sauvegarde, le cas échéant en se passant du consentement de l'Union.

Mais les conditions prévues par l'article 14 sont-elles remplies? L'Union en jugera par comparaison avec la situation en Europe. Et la Suisse – fort heureusement! – va tout simplement trop bien. Dans la mesure où la libre circulation crée des problèmes économiques ou sociaux, ces derniers sont résolubles à l'interne et sans restreindre cette liberté. Même si quelques représentants de l'Union seraient peut-être prêts à faire des concessions, ils ne le pourraient pas, car la Grande-Bretagne, membre de l'Union mais son enfant turbulent, exigerait aussitôt le même traitement.

Voilà pourquoi il faut parler clairement: les problèmes que

posent à la Suisse la libre circulation ne sont ni économiques ni sociaux, mais exclusivement de nature politique.

Considérons la situation en Europe. Le nationalisme est un phénomène présent actuellement sur tout le continent. Aujourd'hui, l'Europe craint particulièrement une victoire des nationalistes en France. Une telle victoire n'est pas concevable en Suisse. En effet, dans notre système de gouvernement, les élections du Parlement et du Conseil fédéral sont conçues de telle manière que les courants extrêmes restent minoritaires. Une initiative pour l'élection du gouvernement par le peuple, qui aurait pu faire sauter cette sécurité, a été rejetée par une majorité de plus des deux tiers et par l'ensemble des cantons, un verdict qui traduit une compréhension très clairvoyante des institutions.

Le nationalisme présent dans toute l'Europe se retrouve aujourd'hui dans une partie de l'UDC – bien entendu chez la frange dure seulement. Depuis des décennies, aucun parti en Suisse n'atteint le seuil des 30%. Ce seuil sera peut-être une fois légèrement dépassé, mais un score plus élevé est à peine pensable. De plus le système de concordance constitue un autre facteur de

sécurité: le Conseil fédéral ne supporte pas longtemps des membres extrémistes.

A part le système institutionnel, il faut mentionner une sécurité économique qui remonte à loin dans le passé. L'Etat helvétique n'a pas été créé en 1848 dans un accès de nationalisme identitaire, mais pour des raisons purement économiques. La prospérité économique constitue un ressort existentiel de la Suisse. Elle repose sur la compréhension entre les partenaires sociaux, mais aussi entre les cantons et les régions linguistiques.

La compréhension est l'opposé du fondamentalisme. L'économie helvétique n'est pas prête à se faire hara-kiri, même pas à l'instigation de quelques jusqu'au-boutistes. La Suisse n'est pas un terreau fertile pour le fondamentalisme, qu'il soit religieux ou nationaliste.

C'est pourquoi il est étonnant que le Conseil fédéral s'incline devant quelques extrémistes nationalistes et propose lui-même une démarche susceptible de mettre en danger les relations avec l'Union européenne. En effet, il pourrait traiter ce dossier de manière beaucoup plus calme. Par exemple, en demandant tout simplement au peuple s'il veut oui ou non poursuivre les relations bilatérales avec

l'Union.

Le Parlement se rallierait à cette démarche, car dans ce

pays une grande majorité ne désire pas mettre en danger les relations avec l'Union européenne.

*Gret Haller est présidente de l'[Association suisse de politique étrangère](#).*

## Genève a besoin de «mieux d'Etat»

Crise budgétaire: pour sortir des *Genfereien*

*Invité: Jean-Marie Delley - 20 décembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28679>*

A Genève, la tension est descendue d'un cran avec la signature le 17 décembre d'un protocole d'accord de négociation entre Conseil d'Etat et représentants de la fonction publique (voir aussi [DP 2101](#)).

Ce protocole met pour la première fois tout le monde d'accord sur des constats partagés. L'Etat se trouve dans une situation financière préoccupante, les prestations publiques et les conditions de travail se dégradent. Pour y remédier, des pistes d'économies comme de nouvelles recettes seront étudiées dans le cadre d'une consultation transversale étendue aux sept départements et aux diverses politiques publiques.

Les mesures initiales d'économies proposées par le Conseil d'Etat et les mouvements de grève sont suspendus durant les trois mois de négociation.

Saluons cette ouverture, mais restons vigilants quant à ce que sera réellement ce processus.

Sur le fond, il paraît certain qu'il faut reprendre la discussion concernant l'équilibre financier de l'Etat. Impossible sur la durée de continuer à réduire ses revenus et le nombre de ses collaborateurs tout en maintenant les mêmes prestations de qualité pour une population en augmentation, et dont une part non négligeable se paupérise. A court terme, il paraît cependant difficile d'imaginer une augmentation des recettes, contraire à la majorité politique, Grand Conseil en tête, et à la volonté populaire, puisque celui-ci a régulièrement refusé des augmentations d'impôts.

La solution devra donc probablement passer par une réflexion de fond sur les dépenses, les prestations et l'organisation de l'Etat de Genève.

Tous ceux qui côtoient un tant soit peu, et plus particulièrement ceux qui y travaillent, sont quotidiennement confrontés à de nombreuses aberrations: multiplication des hiérarchies,

des doublons, des blocages, augmentation permanente du personnel chargé d'organiser et de contrôler le travail des autres, laissant ceux qui délivrent directement des prestations au front de situations de plus en plus difficiles et lourdes à gérer (enseignants, personnel social et médical, etc.).

Cette situation conduit peu à peu à l'épuisement et à la paralysie du système. Dans ces conditions, de nombreux fonctionnaires jettent l'éponge, soit en quittant le navire, soit en voyant leur motivation, leur plaisir et leurs compétences s'étioler peu à peu.

Cette situation n'est pas nouvelle, et des réformes ont déjà été proposées. D'abord un audit commandé à Arthur Andersen au milieu des années 90. Voulues par le peuple, ses recommandations auront coûté 15 millions de francs pour rester largement sans suite. GE-Pilote ensuite, dès 2005, qui est, paraît-il, désormais intégré à la gestion courante; on se contentera d'en dire que les effets ne sont guère